

L'hon. M. RALSTON: Je croyais que la recette du mois de juin était la plus grosse.

Le très hon. M. BENNETT: Vous ne le croiriez pas si vous saviez ce qui en est. Je n'ai pas à la main les chiffres exacts, mais il y a bien peu de différence entre la recette de cette année et celle de l'année dernière. En fait, je dois dire que dans l'ensemble elle est moindre cette année parce que, apparemment, la prévision d'un relèvement de la taxe de vente avait stimulé les achats auparavant. C'est pourquoi nous avons fixé une date. Je n'ai pas examiné les chiffres dernièrement, mais je crois que la recette de cette taxe a été moindre en juin cette année que l'année dernière.

L'hon. M. RALSTON: Je ne parle pas du montant touché par le Gouvernement, mais de ce que le fabricant et le grossiste ont perçu du détaillant et du consommateur, parce que cela ne se verse pas tout de suite à la trésorerie; je parle de ce qui est actuellement entre les mains du fabricant et du grossiste. Ce montant ne revient pas à l'autorité qui a imposé la taxe, parce que la disposition qui les autorisait à la percevoir disparaît. Mon très honorable ami est dans l'erreur en disant que ce montant est insignifiant, sauf si ce qu'il comptait toucher de cette source n'eût guère d'importance. Mais je suis certain qu'il n'écourrait pas la liste des exemptions sans s'attendre à retirer un gros revenu de l'opération. Il nous a déjà averti qu'il y aurait une énorme diminution dans le revenu à cause de ces modifications.

Le très hon. M. BENNETT: C'est de ces articles dont on a parlé dans la liste soumise. Bien que cette dernière soit très longue, les sommes en jeu sont minimes. Si mon honorable ami veut bien prendre la liste que j'ai soumise à la Chambre, et la comparer avec la liste...

L'hon. M. RALSTON: J'ai cette liste.

Le très hon. M. BENNETT: ...il verra que les articles ont été choisis de façon à augmenter le revenu en raison de la diminution des exemptions.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami a raison à ce sujet, je pense. Les articles inclus dans la liste des exemptions sont sans doute ceux qui créeront un revenu. Une forte proportion du revenu doit donc avoir été perdue.

Le très hon. M. BENNETT: Ces articles tombaient sous les dispositions de cette clause. Si le comité veut bien, je tenterai de gagner du temps en présentant le bill ce soir ou demain, car la discussion de la résolution couvre

[Le très hon. M. Bennett.]

non seulement ces questions mais aussi celle de l'assurance et celle de l'accise; nous aurons ensuite l'occasion de discuter le bill en comité sous sa forme définitive et chaque membre aura une copie devant lui.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Avez-vous maintenant définitivement décidé ce que vous allez faire?

Le très hon. M. BENNETT: Autant que la chose est possible dans les circonstances.

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest): Nous aimerions à avoir une copie du bill.

M. POWER: Les impôts sur le revenu sont-ils inclus?

Le très hon. M. BENNETT: Les impôts sur le revenu ne formaient pas partie du budget malgré toute la discussion qui s'est faite à ce sujet et je me réserve le droit de faire en temps et lieu une déclaration personnelle relativement à cette question.

L'hon. M. RALSTON: Ils se trouvent sur la feuille.

Le très hon. M. BENNETT: Mais ce sont les impôts de l'an prochain.

L'hon. M. RALSTON: Ils sont présentés dans la résolution des voies et moyens de 1931 dont la première feuille traite de la taxe sur les ventes.

Le très hon. M. BENNETT: Comme on l'a dit à l'honorable député, on présentera un projet de loi tendant à consolider la loi. Cela n'a rien à faire avec les résolutions budgétaires.

L'hon. M. RALSTON: Les résolutions des voies et moyens.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement. Si le comité désire aller jusqu'à approuver ces résolutions afin de permettre le dépôt d'un bill fondé sur ces dernières, on présentera et distribuera le bill afin que le comité puisse en étudier chaque article sans sacrifier aucun de ses droits.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre a-t-il l'intention de suivre la procédure régulière et de proposer la modification des résolutions à l'étude en nous les soumettant dans la forme dans laquelle il les a lues?

L'hon. M. BENNETT: C'est l'intention, et si la Chambre s'entend à ce sujet nous pourrions présenter le projet de loi. La Chambre se formera ensuite en comité, pas aujourd'hui, naturellement, pour étudier ce projet de loi et on répondra alors aux questions qui sont maintenant posées. C'est pourquoi je demandais à mon honorable ami le ministre des Pêcheries